

AFFAIRE N° 28. - Acquisition du terrain de Madame Veuve de PALMAS sis à la rue Maréchal Leclerc à proximité du Grand Marché.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Vous n'êtes pas sans savoir que le manque de parkings se fait cruellement sentir aux alentours du Grand Marché.

Afin de remédier à cette situation, j'ai pris contact avec différents propriétaires voisins dudit Grand Marché, en particulier, avec Madame Veuve de PALMAS, propriétaire d'un terrain nu, dégagé de 675 m<sup>2</sup>.

Madame Veuve de PALMAS avait, tout d'abord, demandé une somme de 10 000 000 (DIX MILLIONS) de Frs CFA pour cette transaction. Les Domaines, par lettre en date du 30 AVRIL 1969, évaluent ce terrain à 8 000 000 (HUIT MILLIONS) de Frs CFA.

La propriétaire, de nouveau contactée, a fini par accepter de céder sa parcelle pour une somme de 9 400 000 (NEUF MILLIONS QUATRE CENT MILLE) Frs CFA.

Compte-tenu de l'intérêt que présente, pour nous, la création d'un parking dans ce secteur, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à diligenter la procédure d'acquisition de ladite parcelle.

Les crédits sont prévus au Budget Supplémentaire de 1969, Chapitre 901, Article 210.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

M. EVAN. - Ces parkings reviennent trop chers. Les Sociétés privées ne pourraient-elles pas en construire ?

LE MAIRE. - Aucune société ne veut être la première à se lancer.

M. OLIVE. - Tous les parkings communaux sont-ils gratuits ?

LE MAIRE. - Oui. La Municipalité ne peut les faire payants que dans la mesure où elle peut justifier ses mises de fonds. La voiture est devenue un instrument de travail. Il faut donc en faciliter l'usage en créant des parkings.

Mesdames et Messieurs, quel est votre avis à ce sujet.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé  
Saint-Louis, le 5 septembre 1969  
Bon à l'effet  
Le Secrétaire Général  
Signé : Ch. Kessler

pour copie certifiée conforme  
à la Direction des Affaires Financières et P. O.  
Signé : D. MORRAU